

# COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2022 – 2023

## Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-3, VI° ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Tours ;  
Vu la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 ;  
Vu la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de L'U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques,

## DÉCIDE

### Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2022–2023 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

### UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

---

#### MENTION FORMULATION ET CONTRÔLE QUALITÉ DES COSMÉTIQUES

Présidente : Émilie MUNNIER (MCF)

Membre : Jennifer FLEURY (CFA)

### **MENTION CONTRÔLE QUALITÉ EN BIOTECHNOLOGIES**

Président : Martin SOUCE (MCF)  
Membres : Mélanie BOUVIN PLEY (MCF)  
Jennifer FLEURY (CFA)

### **MENTION DATA-MANAGER CLINIQUE**

Président : Bruno GIRAUDEAU (PU-PH)  
Membres : Émilie VIERRON (MCF)  
Jennifer FLEURY (CFA)

### **MENTION ÉCO-CONCEPTION DE MATIÈRES NATURELLES COSMÉTIQUES**

Présidente : Leslie BOUDESOCQUE (Pr.)  
Membre : Jennifer FLEURY (CFA)

### **Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

### **Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 27 janvier 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
Vice-président en charge de la formation et de la vie  
universitaire

  


Florent MALRIEU